
Don envoyé par la société populaire et la commune des Martres (Puy-de-Dôme), lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don envoyé par la société populaire et la commune des Martres (Puy-de-Dôme), lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 332-334;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15625_t1_0332_0000_11

Fichier pdf généré le 14/01/2020

établi à Rouen; brave républicain, en me rendant à mon état tu m'as aussi rendu à mes devoirs qui sont de servir la République et l'humanité jusqu'à mon dernier soupir.

Salut et fraternité.

RIBIE, *directeur du Théâtre de la république.*

Théâtre de la République à Rouen.

Pour les infortunés du désastre de la maison de Grenel à Paris.

L'Orphelin, La Belle fermière

95 premières	285	
141 secondes	211 10	497 5
1 1/2 secondes	15	
cassette	5	
34 troisièmes	25 10	136 5
141 parterres	105 15	
		633 10

Certifié conforme à la recette de ce jourd'hui dix sept fructidor l'an deux de la république une et indivisible.

BRARD, *caissier*

6

Le citoyen Vicar, peintre et dessinateur de la galerie de Florence, témoigne à la Convention sa douleur sur le même événement, et lui envoie, pour la même destination, la somme de 150 L.

Mention honorable et insertion au bulletin (37).

7

La société populaire de Bezancourt, district de Gournai, département de la Seine-Inférieure, félicite la Convention nationale de l'énergie avec laquelle elle a anéanti les nouveaux conspirateurs, l'invite à rester à son poste, et lui envoie 368 L, dont 117 L en numéraire, produit des offres patriotiques des citoyens de cette petite commune.

Mention honorable et insertion au bulletin (38).

8

Le juge-de-paix du canton de Beaumont, district de Sedan [département des Ardennes], fait passer à la Convention 29 L que donnent à la nation les dénonciateurs d'une citoyenne condamnée par jugement à en subir la confiscation à leur profit.

Mention honorable et insertion au bulletin (39).

(37) P.-V., XLV, 133. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(38) P.-V., XLV, 133. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(39) P.-V., XLV, 133.

Le juge-de-paix du canton de Beaumont adresse à la Convention un exemplaire du jugement rendu contre Jeanne Legrand, veuve Greterée, réfractaire à la loi du *maximum*, et 28 L 17 s 6 d, faisant moitié du prix de la confiscation au profit des dénonciateurs qui en font don pour les frais de la guerre (40).

9

La société populaire et la commune des Martres, chef lieu de canton, district de Clermont, département des Ardennes [sic], félicite la Convention sur la punition des derniers conspirateurs et sur ses travaux. A leurs adresses étoit jointe la somme de 1 400 L, dont on ignore le donateur.

Mention honorable et insertion au bulletin (41).

[*La société populaire du canton de Martres, département du Puy-de-Dôme, à la Convention nationale, s. d.*] (42)

Citoyens Représentants,

La France est donc sauvée, la liberté n'est plus en péril grâce à vos soins et à votre énergie, les tirans ne sont plus. Vive la Convention, Vive la République.

Des monstres sous le masque de la vertu, et le manteau du plus pur patriotisme, cachèrent longtemps la plus profonde scélératesse. Ils ont osé s'attaquer au peuple, au souverain, et le souverain les a froudoyés... ainsi périront les tirans et les traîtres qui seront jamais tentés d'imiter leur exemple.

Un de ces lâches mais sanguinaires conspirateurs a pris naissance dans ce département, notre canton fut le berceau de l'infâme Couthon, trompé par une feinte aménité, et les apparences séduisantes de la vertu, nous avons réchauffé ce serpent dans notre sein; que n'avons nous eu le bonheur de le reconnaître et de l'écraser aussitôt.

Il vouloit régner sur les montagnes d'Auvergne; eh quoi ! pourvoit-il ignorer que ces montagnes renferment des volcans, qui par une éruption subite engloutiroient le téméraire qui avec des intentions coupables oseroit entreprendre de gravir leur cime.

Couthon marchant dans le sentier de la vertu, reçu souvent les témoignages de notre reconnaissance; mais Couthon se trainant dans les voyes obliques du crime, a été tout à coup couvert d'opprobres, de mépris, et foulé sous le poids de notre indignation, son nom est ici en horreur, et sa mémoire est vouée à l'exécration publique.

Tel est représentants, le caractère de la société de Martres, qui constamment attachée aux vrais principes, elle ne s'engouera jamais

(40) *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(41) P.-V., XLV, 134.

(42) C 320, pl. 1 317, p. 8.

d'aucune réputation, n'aura d'autre idole que la liberté, d'autre point de ralliement que la Convention, d'autre but que le triomphe de la République, d'autre désir que la chute des tyrans, et enfin d'autre cris que ceux de vive la République, vive la Convention, vive la Montagne.

PATY, maire, BARADEC, secrétaire et 17 autres
signatures.

[*Les républicains composant la société des Martres-de-Vayre à la Convention nationale, s. d.*] (43)

Représentants du peuple français,

Vous avez étonné l'Europe entière par vos travaux infatigables et par votre fermeté, votre énergie a fait palir les despotes sur leurs thrones chancellants, vous assurés au peuple français un bonheur inappréciable, la liberté.

Mais tandis que nos armées républicaines sont victorieuses du nord au midi, de la Sambre au Rhin, il vous reste à purger de l'intérieur tous les scélérats qui souillent encore le sol de la Liberté. Expulsés des fonctions publiques les agens des cy devant nobles, ces sangsues du peuple, ces hommes plus corrompus que les maîtres qu'ils servoient basement: entretenient encore l'esprit de scélératesse dont ils ont toujours été animés, et n'épient que le moment favorable pour donner un libre cours à leur perfidie et à leurs rapines. Qu'ils reçoivent le salaire de leurs forfaits et aillent s'unir à leurs dignes maîtres; et que le sol français soit débarrassé de pareils monstres.

La fermeté inébranlable avec laquelle vous bravés les dangers qui vous environnent journellement pour jeter les fondements d'une République impérissable est une scène touchante qui électrise l'âme des vrais sans-culottes; on voit briller sur les visages cette énergie républicaine qui ne souffrira plus désormais sur la terre ni esclavage ni tyrans.

Les républicains des Martres vous invitent d'agréer le don de [*un blanc*] qu'ils déposent sur l'autel de la patrie pour le soutien de la guerre de la liberté contre la tyrannie.

PATY, BARADEC
et une demi-page de signatures.

[*Extrait du registre des délibérations de la commune d'Orcet, canton des Martres-de-Vayre*] (44)

L'an deux de la République française une et indivisible et le seize thermidor le conseil général de la commune étant assemblé un de ses membres a dit: un attentat horrible vient d'être commis contre la souveraineté du peuple français. Le plus saint asile de la Liberté a été violé, trois ou quatre membres du comité de Salut public à la tête d'une faction nombreuse ont

cherché à dissoudre la représentation nationale pour s'ériger eux-mêmes en triumvyra et gouverner à leur gré la République. Forts de l'aveugle confiance de la nation française ils affectoient les principes de morale les plus purs, ils mettoient à l'ordre du jour la pratique des vertus tandis qu'ils se livroient eux-mêmes à tous les crimes, ils parloient de justice et d'égalité tandis qu'ils appeloient aux places les complices de leur scélératesse et fesoient des listes de proscription contre leurs ennemis, nouveaux Catilina ils affectoient la haine des tyrans pour détourner les regards du peuple de leurs infâmes trahisons, aveuglés eux-mêmes par les suffrages des vrais républicains ils couvraient leur sévérité d'un prétexte de bien public et marchaient hardiment au despotisme sans voir l'échafaut qui les attendoit. Les monstres ils affectoient de dénoncer les partisans du royalisme et courroient après la République comme des lions après leur proie, ils plantoient d'une main l'arbre de la Liberté tandis que de l'autre ils arboroient les signes insultants de l'esclavage, ils prêchoient hautement l'égalité et nous rivoient en secret des fers dans les ateliers mêmes de l'union et de la fraternité. Il est tems citoyens de nous désabuser. Plus notre confiance fut aveugle plus nous devons vouer au mépris le souvenir de cette horde factieuse trop fameuse pour le repos de la République.

Tournons nos regards vers les braves députés qui restèrent courageusement à leur poste et mirent hors de la loi les mandataires infidèles, les traitres vilipendoient l'autorité souveraine du peuple dont ils se rendoient exclusivement les arbitres. Bannissons de notre mémoire, effaçons de nos registres les témoignages d'amitié du parjure Couthon, de cet infâme séducteur qui sous le manteau du plus pur patriotisme nous parloit sans cesse de l'amour de la patrie pour gagner plus sûrement nos cœurs; traitre; et c'est ainsy que tu abusois de notre crédulité. Déjà la République a tiré vengeance de ta perfidie, déjà tes traits ont été foulés aux pieds dans notre commune, brûlons-en jusqu'aux restes impies, livrans incessamment aux flammes le portrait de cet abominable monstre. Puisse le souvenir affreux de ces crimes se dissiper de même, puisse la nation ygnorer le lieu de sa naissance.

Le conseil général de la commune instruit par les journaux de l'attentat porté à la souveraineté du peuple, toujours rempli d'attachement pour les vrais principes, toujours fidèle à son serment, oui l'agent national, arrête que les lettres de l'infâme Couthon seront battonnées sur ses registres et qu'il sera écrit en marge à la tête de chacune des pages où elles se trouvent inscrites ces mots: il a trahi la république, sa commune le renie et voue sa mémoire à l'exécration public, arrête que son portrait s'il en existe encore dans la commune sera brûlé dans le jour au son de la Carmagnole et que la société populaire du canton sera invitée à envoyer des commissaires pour se réjouir avec ses frères d'Orcet de la découverte des traitres; de la prompte punition de leurs crimes et crier avec eux au milieu des flammes vive la Convention,

(43) C 320, pl. 1 317, p. 9. *Bull.*, 22 fruct.

(44) C 319, pl. 1 306, p. 17. *Bull.*, 22 fruct. Nous plaçons ici cette adresse, qui était dissociée des autres pièces. Note marginale signée de Ducroisi: J'ai reçu avec ces 4 pièces 1 400 L, le 29 thermidor.

vive la République, a bas Robespierre, a bas Couthon et Saint-Just, a bas tous les tyrans. En maison comune séance publique et permanente à laquelle ont assisté, Corno, La Roque, Barberousse, Sauvagnat, Hebrard, François Roche, Amable Roche, Raffy, Bernard aîné, Bernard Magnon, Chauchat, Beyssere, Cournol, Froment, et Berlande agent national et ont signés La Roque, Roche, Roche, Froment, Beyssere et Berlande agent national.

Suite de la séance du dit jour seize thermidor. Les citoyens Jean Cournot, Bernard, et Beyssere commissaires de la commune d'Orcet près la société des Martres étant de retour, après que les bons citoyens de cette commune ont été invités de porter à l'instant les portraits des traitres Couthon qu'ils pourroient avoir chez eux, et qu'en effet il en a été trouvés deux après les recherches qui en ont été faites dans différentes maisons par les membres mêmes de la commune, le conseil général ayant fait porter sur le champ ces portraits à la place publique ils ont été livrés aux flammes en présence des citoyens Mauthiot agent national des Martres, Paty municipal de ladite commune et Jacques Mathieu Mauthiot greffier du juge de paix tous membres de la société populaire du canton députés pour assister à la farandole qui a eu lieu le dit jour au milieu des cris du peuple qui ne cessoit de répéter vive la Convention, vive la République, a bas tous les tyrans et ont signé Paty, commissaire, Mauthiot, commissaire de la société, Mauthiot, commissaire, Berlande, agent national, La Roque, Beyssere, Roche, et autre Roche.

Expédié conforme à l'original,

LAROQUE, *président*, BATHON, *pour le secrétaire-greffier*.

10

Le citoyen Louis Saint Prix-Enfantin de Romans, département de la Drôme, envoie à la Convention la somme de 63 L et 10 s, faisant le quart du trimestre d'une pension de 1 600 L qu'il s'est engagé de donner tous les ans à la Nation pour les frais de la guerre.

Mention honorable et insertion au bulletin (45).

Don patriotique

Louis Saint-Prix, citoyen de Romans, département de la Drôme, ayant, par la soumission énoncée dans le procès-verbal de l'Assemblée nationale du 5 mai 1792 (vieux style) promis pour les frais de la guerre, tant qu'elle durerait, le quart d'une pension de mille livres qui lui est due à titre de ci-devant chanoine, a donné 62 L 10 s pour le quart de trimestre échu le 1er messidor dernier (46).

(45) P.-V., XLV, 134.

(46) C 318, pl. 1 295, p. 2.

11

Les administrateurs du département des Côtes-du-Nord instruisent la Convention, en date du 11 fructidor, qu'à la lecture de l'arrêté qu'ils ont pris pour la construction d'un vaisseau, les officiers et volontaires de la compagnie formant la garnison du Fort-la-Latte, ont déposé entre leurs mains le prêt qu'ils venoient de recevoir, montant à 323 L 15 s.

Mention honorable et insertion au Bulletin (47).

[*Les administrateurs du département des Côtes-du-Nord à la Convention nationale, de Port-Briec, le 11 fructidor an II*] (48)

Représentants de la Nation,

Nous vous remettons la lettre du citoyen Droguet commandant d'une compagnie formant la garnison du Fort Lalatte, district de Lamballe, qui nous apprend que les braves défenseurs de la Patrie qui la composent, à la lecture de votre arrêté du 5 thermidor pour la construction d'un vaisseau, ont déposé entre ses mains au cri de vive la République, le prêt qu'ils venoient de recevoir, montant à trois cent vingt trois livres quinze sols.

Nous vous prions de vouloir bien donner à ce trait de dévouement généreux, la mention honorable qui doit offrir à ces volontaires, une récompense flatteuse et redoubler le zèle des autres citoyens pour le succès d'un projet aussi avantageux.

Salut et fraternité.

SAULNIER-GAUTIER, PRIGENT, LE DINER, HELLO, GAUFFIER

[*Copie de la lettre écrite par le citoyen Droguet, commandant le fort Lalatte, aux administrateurs du département des Côtes-du-Nord, du 9 fructidor an II*]

Sitôt votre arrêté du 5 thermidor reçu je l'ai lu à la tête de la garnison et tous les officiers et volontaires y ont répondu par les cris de vive la République, en m'observant qu'ils étoient tous du département et qu'ils vouloient aider de toutes leurs facultés leurs concitoyens à combattre tous les crimes, ou ce qui est la même chose à écraser l'abominable anglois en conséquence ils sont venus, en attendant mieux m'ont-ils dit, déposer entre mes mains le prêt qu'ils venoient de recevoir, me chargeant de vous le faire parvenir et de vous jurer en leurs noms et à tous les bons républicains un dévouement sans bornes.

Salut et fraternité.

Le commandant de la garnison du fort Lalatte signé G. Droguet. Le total de notre souscription est de 323 L 15 s.

P.S. Nous désirerions que ce bâtiment fut confié aux mains de ce département.

(47) P.-V., XLV, 134. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(48) C 319, pl. 1 306, p. 3-4.